

**Financière de Tubize
Société anonyme
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles
RPM Bruxelles: 0403.216.249**

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2021

PROCES - VERBAL

Ouverture de l'assemblée

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des mesures prises par les autorités publiques, il a été décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire selon les modalités suivantes:

- limiter au maximum la présence physique et dans ce contexte recommander le vote par procuration des actionnaires selon le modèle préparé par le conseil d'administration ;
- les membres du bureau sont présents à distance, par le biais d'une vidéo conférence (« Teams ») ;
- l'assemblée générale est diffusée via Teams sans que cela constitue une assemblée générale à distance au sens de l'article 7 :137, §1 du Code des sociétés et des associations.

La séance est ouverte à 11.03 heures sous la présidence de Monsieur Gaëtan Hannecart, président du conseil d'administration.

Constitution du bureau

Le président nomme Madame Anne Sophie Pijcke comme secrétaire de l'assemblée et désigne M. Cyril Janssen et M. Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.

Vérifications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés et des associations

- Sur le site internet de la Société depuis le 25 mars 2021 ;
- Dans le Moniteur belge du 25 mars 2021 ;
- Dans l'Echo du 25 mars 2021 ;
- Dans De Tijd du 25 mars 2021 ;
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 25 mars 2021 ;
- Par courrier ou par courrier électronique pour les actionnaires qui, conformément aux articles 2:32 et 7:128 du Code des sociétés et des associations ont communiqué leur adresse email, adressé le 25 mars 2021 aux actionnaires en nom, aux administrateurs, à M. Xavier

Doyen, représentant du commissaire, et aux personnes invitées, à savoir Monsieur Edouard Janssen en sa qualité de candidat proposé à la fonction de membre du conseil d'administration, Madame Nathalie Van Hoorebeek, représentante de la société Ernst & Young en charge de la comptabilité de la société, Monsieur Eric Nys en sa qualité de représentant permanent de ENRE srl futur directeur de la société et Monsieur Christophe Colson, représentant de BDO proposé comme futur commissaire de la société.

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 25 mars 2021 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 7:129 du Code des sociétés et des associations:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire ;
- Le formulaire de procuration ;
- Le formulaire de participation ;
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation ;
- Les comptes annuels 2020 ;
- Les états financiers EU-IFRS 2020 ;
- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2020 ;
- Le rapport de rémunération pour 2020 ;
- Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2020 ;
- Le rapport du commissaire sur les états financiers EU-IFRS 2020 ;
- Le rapport financier annuel 2020 ;
- La politique de rémunération ;
- Le profil des nouveaux administrateurs proposés et le profil des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations.

Composition de l'assemblée

La liste des actionnaires représentés, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 40 actionnaires, tous représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 30.763.332 actions donnant droit chacune à une voix, soit 69,11 % du total des actions émises.

Assiste également à l'assemblée Monsieur Dominique Carlier, actionnaire, qui a déclaré ne pas vouloir exercer son droit de vote.

La liste des présences mentionne en outre M. Xavier Doyen, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et plusieurs invités, à savoir à savoir Monsieur Edouard Janssen en sa qualité de candidat proposée à la fonction de membre du conseil d'administration, Monsieur Christophe Colson, en sa qualité de représentant de BDO proposé à la fonction de commissaire de la société, Monsieur Eric Nys, en sa qualité de futur directeur de la société, Madame Nathalie Van Hoorebeek représentante de la société Ernst & Young en charge de la comptabilité de la société et Madame Sandrine Hirsch porteuse de toutes les procurations.

Admission à l'assemblée

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires représentés se sont conformés aux statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Quorum - Droit de vote – Majorité

Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020
Commentaire: Ce rapport comprend tous les éléments visés à l'articles 3:6 du Code des sociétés et des associations.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020
Proposition de décision: Approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020
Commentaire: Ce rapport est établi en application des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 – Affectation du résultat
Proposition de décision: Approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,68 par action.
5. Etats financiers EU-IFRS relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020
Commentaire: Afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et des associations et au droit comptable belge (BE GAAP), les états financiers conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne (EU IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB. Ces états financiers et le rapport du commissaire y relatif sont communiqués à l'assemblée générale et publiés sur le site internet de la société.
6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020
Proposition de décision: Donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.
7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020
Proposition de décision: Donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.
8. Politique de rémunération

Proposition de décision: Approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7 :89/1 du Code des Sociétés et des associations.

9. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur – Démission - Nomination
- a) Proposition de décision: Renouveler le mandat d'administrateur de Mr Cédric van Rijckevorsel pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025.
 - b) Proposition de décision: Renouveler le mandat d'administrateur de la NV Vauban représentée par Mr Gaëtan Hannecart pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025.
 - c) Proposition de décision: Confirmer que la société NV Vauban est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020.
 - d) Proposition de décision : Acter la démission de Mr Bruno Holthof en qualité d'administrateur avec effet à la date de la présente assemblée.
 - e) Proposition de décision: Approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Praksis BV représentée par Mr Bruno Holthof pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025.
 - f) Proposition de décision: Confirmer que la société Praksis BV est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance de l'article 7 :87 du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020.
 - g) Proposition de décision : Acter la démission de Mr Cyril Janssen en qualité d'administrateur avec effet à la date de la présente assemblée.
 - h) Proposition de décision: Approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société Nikita Srl représentée par Mr Cyril Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025.
 - i) Proposition de décision: Acter la démission de Mr Nicolas Janssen en qualité d'administrateur avec effet à la date de la présente assemblée.
 - j) Proposition de décision: Approuver la nomination à la fonction d'administrateur de Mr Edouard Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025.
10. Nomination de commissaire

Proposition de décision: Sur proposition du conseil d'administration, exerçant les pouvoirs d'un comité d'audit, désigner BDO BEDRIJFSREVISOREN-BDO REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.R.L. (N° d'entreprise 0431.088.289), dont le siège social est situé Da Vincilaan 9, 1930 Zaventem , représentée par Mr Christophe Colson, réviseur d'entreprises, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024, et fixer la rémunération annuelle pour l'exercice de ce mandat à un montant de € 13.000 (hors TVA), ce montant pouvant être revu annuellement, à partir de l'exercice social 2022, afin de tenir compte de l'évolution de l'index des prix à la consommation.

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande que dispense soit faite de la lecture des rapports du conseil et du commissaire ainsi que des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose les événements importants de l'exercice 2020, les points principaux contenus dans les différents documents ainsi que les faits marquants de 2020 pour UCB.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 24 avril 2021.

Des questions ont été reçues et le Président y a répondu.

Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

Délibérations - Votes

Le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de finaliser le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé et sera signé dès que possible par les membres du bureau et le mandataire. Il demande à l'assemblée d'en dispenser la lecture.

Levée de la séance

Le président lève la séance à 12.03.

Bruxelles, le 30 avril 2021

Gaëtan Hannecart
Président

Anne Sophie Pijcke
Secrétaire

Cyril Janssen
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel
Scrutateur

Sandrine Hirsch, mandataire

Annexes

- Liste des présences
- Résultat des votes